

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **11 JANVIER 2010** à **19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

10,1 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

10,2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le directeur général demande l'ajout suivant au point 10 de l'ordre du jour :

10.4 Sauvetage en espace clos et en hauteur – Abolition du service

10-01 RÉSOLUTION NO 10-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

10,3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10,3.1 SESSION ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 7 décembre 2009.

10-02 **RÉSOLUTION NO 10-02**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 décembre 2009 tel que présenté.

10,3.2 **SESSION SPÉCIALE DU 7 DÉCEMBRE 2009 (budget)**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 7 décembre 2009.

10-03 **RÉSOLUTION NO 10-03**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 7 DÉCEMBRE 2009 (BUDGET)

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 7 décembre 2009 tel que présenté.

10,4 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'étant présente dans la salle, aucune question n'est posée.

10,5 **COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil qu'elle a assisté à la réunion de la Maison des jeunes et transmet les remerciements au nom de la maison de jeunes pour la contribution financière de la ville auprès de l'organisme.

10,6 **RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Le rapport de l'inspectrice en bâtiment des mois de novembre et décembre ainsi qu'un rapport sommaire pour l'année 2009 ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Aucune question n'est posée.

10,7 **COMPTES DU MOIS**

10-04 **RÉSOLUTION NO 10-04**
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTS (123 946,97 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

10,8 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

10,9 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 272

Le directeur général informe les membres du conseil que la ville n'a pas reçu du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'information et les documents relatifs à ce dossier. Ce point est reporté à une prochaine session.

10,10 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

10,10.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK

Après discussion, ce point est reporté à une prochaine session.

10,10.2 NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE

Après discussion, ce point est reporté à une prochaine session.

10,10.3 RÉPARATION DU CAMION AUTO-POMPE

10-05 RÉSOLUTION NO 10-05 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES RÉPARATION DU CAMION AUTO-POMPE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La pompe de l'unité #201 du service de prévention des incendies présente une fuite importante nécessitant une réparation urgente;
- 2 L'unité # 201 est utilisée lors de toutes les interventions;
- 3 Le service de prévention des incendies doit remplacer le camion le temps nécessaire à la préparation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RÉPARATION.** La ville est autorisée à faire effectuer les réparations du camion auto-pompe du service de prévention des incendies par la firme Aréo-Feu.
- 2- **LOCATION.** La ville est autorisée à louer un camion-pompe de la firme Aréo-Feu pour la période nécessaire à la réparation.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS ET TRENTE CENTS (2 882,30 \$)** taxes incluses pour la réparation du camion-pompe et la somme de **SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (677,25 \$)** taxes incluses pour la location d'un camion-pompe.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,10.4 SAUVETAGE EN ESPACE CLOS ET EN HAUTEUR – Abolition du service

Les membres du conseil désirent réévaluer la possibilité d'abolir ce service avant de prendre une décision.

10,11 TAXE MUNICIPALE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 Versement à la Centrale des appels d'urgence Chaudières- Appalaches (CAUCA)

10-06 RÉSOLUTION NO 10-06 VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;
- 2 La ville désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser en date du 1^{er} mars 2010 à la CAUCA (*Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches*) dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault, C.P. 5128, Beauceville, province de Québec, G5X 3P5 pour et à

l'acquit de la ville toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Ville tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la ville des sommes ainsi versées.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec et à la CAUCA.

10,12 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – Adhésion du directeur général et de la trésorière

**10-07 RÉSOLUTION NO 10-07
ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC
COTISATION 2010**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de renouveler l'adhésion de la ville à l'Association des directeurs municipaux du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COTISATION 2010.** La ville est autorisée à renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le directeur général et la trésorière et à acquitter la cotisation demandée incluant les assurances.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE SOIXANTE ET UN DOLLARS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (1 061,69 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,13 COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE – Participation de Stéphan Jodoin

**10-08 RÉSOLUTION NO 10-08
COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE
PARTICIPATION DE STÉPHAN JODOIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère de la Sécurité publique du Québec tient à Saint-Hyacinthe un colloque sur la sécurité civile;

- 2 Il y a lieu que le directeur du service de prévention des incendie qui agit à titre de responsable des mesures d'urgence de la ville participe à ce colloque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le directeur du service de prévention des incendies est autorisé à participer au colloque sur la sécurité civile qui se tiendra à Saint-Hyacinthe les 16, 17 et 18 février 2010.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (175,00 \$)** pour l'inscription au colloque. De plus, la municipalité défrayera les frais de déplacement et de repas afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Stéphan Jodoin, directeur du service de prévention des incendies.

10,14 POLITIQUE FAMILIALE – Intégration de la démarche Municipalité amie de aînés

10,14.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

10-09

RÉSOLUTION NO 10-09 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a déjà déposé une demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
- 2 Le ministère de la Famille et des Aînés a intégré la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) à l'intérieur du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés;
- 3 La Ville de Kingsey Falls souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à l'élaboration de sa politique familiale municipale;

En conséquence, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls autorise la mairesse et le greffier, à compléter la demande de soutien financier au montant de 24 000,00 \$ dans le cadre du Programme

de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés en déposant au ministère de la Famille et des Aînés les prévisions budgétaires ajustées liées à la réalisation de la démarche MADA.

Le conseil municipal autorise également la mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la ville pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

10,14.2 MANDAT À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS (CLD)

10-10 RÉSOLUTION NO 10-10 POLITIQUE FAMILIALE ET DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS MANDAT À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls s'engage à poursuivre et à terminer la Politique familiale ainsi que la démarche Municipalité amie des aînés et à la déposer auprès du ministère de la Famille et des Aînés sans quoi la ville s'engage à rembourser la Corporation de développement économique des Bois-Francis (CDEBF (CLD)) de toutes sommes encourues par la CDEBF (CLD) pour la ville jusqu'à concurrence de l'aide financière de 24 000 \$ reçue du ministère de la Famille et des Aînés.
- 2 La CDEBF (CLD) s'engage à fournir une ressource pour l'élaboration de la Politique familiale, de superviser et de soutenir celle-ci dans le but d'offrir à la ville un résultat maximal tel qu'il est décrit dans le protocole d'entente signé entre la Ville de Kingsey Falls et la CDEBF (CLD).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls donne en gestion à la Corporation de développement économique des Bois-Francis (CDEBF (CLD)) la somme de VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000,00 \$) reçue du ministère de la Famille et des Aînés pour assurer la mise en commun des ressources humaines et financières dans le but d'élaborer une politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés.
- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document relatif à la gestion financière du programme de soutien aux politiques familiales.

10,15 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS – Représentants de la ville – Remplacement de la résolution no 09-254

10-11
Remplace
R 09-254

**RÉSOLUTION NO 10-11
NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE
LA VILLE À LA CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville est membre de la Corporation de développement économique des Bois-Francis;
- 2 Il y a lieu de nommer les représentants de la ville au conseil d'administration de cette corporation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 09-254.
- 2- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme le conseiller monsieur CHRISTIAN CÔTÉ comme représentant de la Ville de Kingsey Falls au conseil d'administration de la Corporation de développement économique des Bois-Francis. Le conseil municipal nomme également monsieur BRUNO GRENIER à titre de représentant substitut.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à messieurs Christian Côté et Bruno Grenier et à la Corporation de développement économique des Bois-Francis.

10,16 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE KINGSEY FALLS – Versement de la subvention saison 2009-2010

10-12

**RÉSOLUTION NO 10-12
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR
DE KINGSEY FALLS
VERSEMENT DE LA SUBVENTION
POUR LA SAISON 2009-2010**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a inscrit à son budget un montant de 100 \$ par joueur pour encourager l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls;
- 2 L'Association de hockey mineur a demandé le versement de la subvention pour un nombre de 65 joueurs provenant de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (6 500,00 \$)** à l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls pour la saison 2009-2010.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls.

10,17 RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE DES BOIS-FRANCS INC. – Demande d'une contribution financière

**10-13 RÉSOLUTION NO10-13
CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU
RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE
DES BOIS-FRANCS INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs inc. a fait une demande de contribution financière sous forme d'achat de billets pour sa soirée bénéfice;
- 2 Il y a lieu d'encourager cet organisme qui œuvre également sur le territoire de Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à contribuer pour la somme de **QUATRE-VINGTS DOLLARS (80,00 \$)**, soit l'achat de deux (2) billets spectacle, pour le soirée bénéfice du Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs inc. qui aura lieu le 5 février 2010 à Victoriaville.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,18 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle à traiter.

10.19 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 50.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier